

o.253.0
- WA/rf
o.258.31

Berne, le 7 septembre 1984

Conférence des Ambassadeurs

Résumé de la séance du 30 août 1984 à 14 heures, relative
au Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Conseiller fédéral Aubert ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue aux deux représentants du CICR: M. Hay, Président, et M. Hocké, directeur des activités opérationnelles. Il rappela les liens étroits existant entre la Confédération et le CICR, tout en soulignant l'indépendance de ce dernier. Il évoqua ensuite les problèmes que soulève actuellement l'application du droit humanitaire et l'importance que la Suisse attache à la ratification et à l'application des deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève, notamment à l'approche de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tiendra en 1986 à Genève.

M. Alexandre Hay, Président du CICR, procéda ensuite à un tour d'horizon des activités opérationnelles du CICR. Il exposa notamment les difficultés auxquelles se trouve confronté le CICR, notamment en Iran et en Irak, au Sud-Liban; en Afghanistan, en Inde, au Sri-Lanka, à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande, à Timor; en Somalie, en Ouganda, en Angola, au Nord du Tchad; au Salvador et au Nicaragua. Concernant les pays européens, il releva que le CICR avait pu visiter des détenus politiques en Pologne (fait exceptionnel), et en Espagne, mais qu'il se trouvait devant un mur en Turquie.

Abordant les problèmes posés par le respect du droit humanitaire, M. Hay a exposé que le CICR faisait désormais appel aux Etats afin qu'ils "fassent respecter" les conventions de Genève, conformément à l'article premier commun aux quatre conventions. Concernant les protocoles additionnels, il souhaite que l'on parvienne à une centaine de ratifications d'ici 1986. A ce sujet, la réaction des USA attendue pour 1985 pourrait avoir un effet certain sur plusieurs autres pays.

M. Hay fit ensuite état des réflexions approfondies auxquelles le CICR s'est livré quant à son avenir. La multiplication des conflits depuis dix ans et l'accroissement de leur durée ont provoqué un développement parfois cahotique du CICR. Aussi ce dernier a-t-il élaboré un plan d'action à court et à moyen terme qui vise à consolider cette croissance, à renforcer sa structure permanente, son infrastructure et son encadrement, et à améliorer ses capacités de mener et de gérer plus rationnellement et plus efficacement ses actions. Ce plan, qui prévoit une augmentation substantielle du budget ordinaire de l'organisation, a fait l'objet d'échanges de vues approfondis avec le DFAE. La Confédération finançant - selon une règle tacite - environ 50 % du budget ordinaire du CICR, ce dernier est en effet très intéressé par les avis et commentaires de notre administration. M. Hay a enfin insisté sur le fait que le CICR ne veut pas devenir "un grand machin", mais qu'il souhaite garder une taille humaine qui permette au CICR de garder son "âme". Il partage pleinement les vues du DFAE à ce sujet.

M. Hay exposa quelques préoccupations actuelles du CICR, parmi lesquelles les tensions existant avec la ligue des sociétés de la Croix-Rouge. En effet, le Président de la ligue, M. de la Mata, est très ambitieux, ses démarches sont guidées par des motivations politiques, et il se considère comme étant "le" président de la Croix-Rouge internationale. Cette attitude favorise une politisation de la Croix-Rouge, comme en témoignent une condamnation de l'invasion israélienne du Liban ou le rôle actif joué par M. de la Mata lors d'une conférence sur la paix qui s'est tenue à Prague. Il en résulte de nombreuses frictions avec le CICR. Par ailleurs, il est à noter que M. de la Mata devra être réélu en 1985.

Enfin, M. Hay fit part des préoccupations pacifistes de nombreuses sociétés nationales de Croix-Rouge, qui ont poussé le CICR à jouer un rôle important dans l'organisation de la conférence de Stockholm sur la paix de septembre 1984, afin d'éviter tout dérapage politique. A cette fin, le CICR a réussi à obtenir, sur le plan procédural, que les résolutions soient adoptées par consensus. Il en résultera que les textes adoptés seront vagues, notamment ceux concernant le désarmement.

Les tendances de politisation de la Croix-Rouge préoccupent beaucoup le CICR, car elles risquent de porter atteinte à la neutralité et donc à l'existence même du mouvement de la Croix-Rouge, ce qui ne veut pas dire que ce serait la fin du CICR, pour autant qu'il demeure impartial.

Du débat qui suivit ressortent les considérations suivantes :

a) activités opérationnelles:

- Afghanistan: Le CICR déplore de n'être toujours pas à Kaboul. La situation est très précaire et les Soviétiques opposent un mur de silence.
- Internés soviétiques en Suisse: M. Aubert estime que le bilan de cette opération est positif car ces prisonniers ont eu ainsi la vie sauve. Une telle opération pourrait-elle se reproduire dans d'autres cas ? La Suisse reste à la disposition du CICR, mais prendra sa décision de cas en cas.
- Turquie: Il existe un double pouvoir (civil et militaire) en Turquie, et l'autorisation de visiter des détenus est du ressort des militaires. Le CICR estime essentiel qu'il reste et paraisse neutre et indépendant. Aussi considère-t-il tactiquement peu souhaitable que des Etats occidentaux demandent - au Conseil de l'Europe par exemple - que le CICR intervienne en Turquie.
- Prisonniers tchèques aux mains de l'UNITA : l'intervention réussie du CICR pour libérer ces prisonniers lui procure good will qui pourrait s'avérer utile pour la ratification des protocoles additionnels par la Tchécoslovaquie.
- Afrique du Sud: le CICR y visite les prisonniers politiques condamnés. Leurs conditions de détention sont satisfaisantes. Par contre, il n'a pas accès au détenus politiques sous arrestation, et c'est à ce stade qu'il y a souvent des mauvais traitements. En Namibie, le CICR visite les prisonniers de guerre et il a de bons contacts.
- Kampuchéa: Le CICR a de bon contacts avec le prince Sianouk, mais la situation est plus difficile avec les autres mouvements.

- Il est exact que le travail du CICR soit parfois entravé dans quelques pays arabes en raison du symbole de la croix.

b) Droit humanitaire

- dilution du droit humanitaire: on doit faire face à cette fâcheuse tendance, notamment à New York (ONU) où l'on se réfère souvent aux "principes" des conventions de Genève et aux "obligations" de celles de La Haye. Il importe donc de rappeler chaque fois le caractère obligatoire et contraignant des Conventions de Genève.
- lenteur des ratifications des protocoles additionnels: celle-ci s'explique par les lenteurs inhérentes aux administrations, par le fait que pour de nombreux pays il ne s'agit pas d'un dossier urgent, et par les difficultés politiques et militaires qu'ils peuvent soulever. Il est souvent possible de résoudre ces difficultés par l'usage de réserves. De nombreux pays du tiers monde considèrent que le Protocole II est trop strict et risque de provoquer des immixtions dans leur politique intérieure.
- action en faveur des protocoles auprès de cercles militaires: le CICR fait parfois des conférences dans des académies militaires. Le CICR et l'institut de Droit humanitaire de San Remo, donnent des cours dans ce domaine à des officiers. Un séminaire s'est tenu récemment au Caire, qui fut un succès.

c) Questions institutionnelles

- financement: Le CICR devrait éviter d'être tributaire de très gros donateurs afin de ne pas risquer de mettre en péril son indépendance.
- Taille du CICR: L'action du CICR dans le Tiers-Monde est facilitée par le fait que la taille de l'organisation est relativement modeste.

d) Questions politiques

- Politisation du mouvement de la Croix-Rouge: de nombreux pays occidentaux sont très préoccupés par cette tendance. La France par exemple est très heureuse que le CICR, qui défend les principes de la Croix-Rouge, fasse office de verrou et elle souhaite que le CICR reste suisse.
- Résolutions de Manille: de nombreux pays occidentaux, alliés traditionnels du CICR, furent mécontents de certaines résolutions "politiques" adoptées à la Conférence de Manille. Le CICR répond qu'il aurait été très heureux si ces pays étaient intervenus plus vigoureusement pour éviter l'adoption de ces textes.
- paix et désarmement: le CICR expose qu'il ne souhaite pas du tout se précipiter dans ces domaines, qu'il n'y a pas "d'activisme" du CICR en la matière, mais bien une "super-activité" en raison des initiatives prises ailleurs.
- Ligue de sociétés de la Croix-Rouge: le CICR ignorait que M. de la Mata, lors d'un voyage récent à Séoul, avait tenté de se faire l'intermédiaire pour un nouveau dialogue entre les sociétés de Croix-Rouge de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. Cet exemple illustre l'état des relations entre la ligue et le CICR.

Le Conseiller fédéral Aubert clôtura la séance en déclarant que la Suisse continuerait à soutenir les efforts du CICR et augmenterait sa contribution au budget de l'organisation. Cet engagement était dans la ligne de la politique étrangère de la Suisse.

o.253.0
o.258.31 - WA/df

Berne, le 1er octobre 1984

Sa 2 Okt. 84 11

NOTE A M.BODENMUELLER
Secrétariat général

** ** * * * * *

Concerne : Conférence des Ambassadeurs

Nous vous prions de trouver ci-joint le résumé de la séance du 30.8.1984 à 14.00, relative au Comité international de la Croix-Rouge, dont le texte a été rédigé par M. de Watteville. Celui-ci se tient à votre disposition au cas où vous auriez besoin de renseignements complémentaires.

Direction
organisations internationales
p.o.

(A. von Graffenried)

Annexe ment.

Copie à : PR (DDIP)
MD (DDA)
SIN
GV